

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_01-DE

Délibération N° : 21.02.01

Objet : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmon, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Vaibois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marcheville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulousaises

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

À l'issue de l'installation des membres du SiELL, le Vice-Président, Laurent JOYEUX, a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré 40 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Nomination du secrétaire de séance

Le Président, Monsieur Lionel Jacquemin, expose que le comité syndical doit désigner un secrétaire de séance. Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

M. David STROZYKOWSKI est le seul candidat pour être secrétaire de séance.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne à l'unanimité M. David STROZYKOWSKI, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le 01/10/2021
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_02-DE

Délibération N° : 21.02.02

Objet : DEMANDE D'ADHÉSION D'UN NOUVEAU MEMBRE À LA COMPÉTENCE EAU POTABLE : COMMUNE DE COMBRES-SOUS-LES-CÔTES.

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmon, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marcheville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- VU les arrêtés préfectoraux et inter préfectoraux des 23 février 1949, 21 décembre 1953, 23 mai 1957, 24 juin 1960, 16 mai 1961, 26 septembre 1963, des 12 et 19 mai 1967, 12 mai 1969, 4 juillet 1973, 31 janvier 1974, 2 décembre 1974, 31 décembre 1975, 9 janvier 1978, 14 décembre 1978, des 3 et 10 janvier 1979, n°85-3220 du 11 octobre 1985, n°91-2436 des 7 juin et 1er juillet 1991, n°99-2594 du 26 octobre 1999, n°03-3161 des 8 et 18 décembre 2003, n°06-186 des 11 et 27 janvier 2006, n°08-0319 des 10 janvier et 7 février 2008, n°08-2182 des 21 et 29 août 2008, n°2016-2286 du 17 octobre 2016, n°2017-233 du 3 février 2017, n° 2018-769 du 13 avril 2018, n° 2018-1917 du 17 août 2018, n°2019-2139 du 5 septembre 2019, n°2020-1140 du 12 juin 2020 et n°2021-128 du 19 janvier 2021 modifiant l'arrêté préfectoral du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Henri Laffon de Ladebat et validant les nouveaux statuts qui intègrent la commune de Combres-sous-les-Côtes en tant que nouveau membre du SiELL
- VU la délibération du conseil municipal de Combres-sous-les-Côtes du 25 juin 2021 sollicitant son adhésion au SiELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2022, de la compétence Eau.
- CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes,
- CONSIDÉRANT la fragilité de la ressource de cette commune, notamment les ruptures d'alimentation régulièrement constatées pendant la période d'étiage,
- CONSIDÉRANT le projet structurant de sécurisation Nord-Sud, visant à relier les réservoirs de Montvillers et d'Hattonchâtel,
- CONSIDÉRANT l'intérêt pour cette commune, ainsi que celles situées sur le linéaire de ce futur réseau d'adduction, d'être rapidement sécurisées pour la distribution en eau potable par ce projet,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le *01/10/2021*
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_02-DE

Le Président rappelle, d'une part, l'engagement pris auprès des financeurs de démarrer l'exécution de ces travaux de sécurisation fin 2021-début 2022.

Il précise, d'autre part, que la réalisation d'une étude d'impact, qui pourrait être imposée au SieLL, engendrerait surcoût financier et rallongement substantiel du calendrier d'exécution. Par ailleurs, cette étude d'impact remettrait en cause le projet de sécurisation et plus globalement toute nouvelle demande d'adhésion au syndicat.

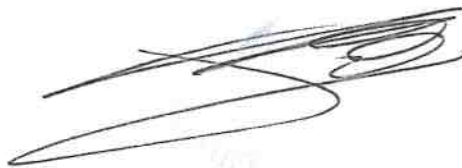
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes telle que mentionnée ci-dessus et DÉCIDE de conditionner l'adhésion de la commune de Combres-sous-les-Côtes à la non-imposition de réalisation d'une étude d'impact dans le cadre du projet de sécurisation Nord-Sud,
- ACCEPTE le transfert de la compétence Eau de cette commune vers le SieLL dès validation par arrêté préfectoral, précise qu'il s'agit d'un transfert en pleine propriété des installations intercommunales, avec transfert de l'actif et du passif ainsi que de l'amortissement et d'une mise à disposition des infrastructures de distribution, et ce, en application des articles L1321-1, 2 et 5 du CGCT, et sous la condition de la non-imposition de réaliser une étude d'impact dans le cadre du projet de sécurisation Nord-Sud,
- ACCEPTE que le Président signe la convention d'adhésion et de transfert de la compétence Eau et tout document s'y rapportant, en application des nouveaux statuts du SieLL suivant le chapitre 8,
- ACCEPTE de modifier les statuts et notifier la présente délibération à chacune des collectivités membres du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat reconnu sous l'acronyme SieLL, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette adhésion. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SieLL

SIE

607

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le *01/10/2021*
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_03-DE

Délibération N° : 21.02.03

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU SIELL POUR ESTER ET AGIR EN JUSTICE

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Épargnes, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marcheville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;
- VU la délibération n° 20.02.08 du Comité Syndical en date du 8 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Président ;
- VU le caractère spécifique et demandes de délibérations nominatives pour tenter au nom du SiELL des actions en justice ou défendre le SiELL dans les actions intentées contre lui,

Le Président propose au comité syndical d'attribuer, en complément de la délibération 20.02.08 du comité Syndical du 8 septembre 2020, une attribution au bureau du SiELL pour délibérer sur un rapport nominatif de délégation au Président pour ester et agir en justice. Le Président précise qu'il rendra compte à la plus proche séance du comité Syndical.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical :

- VALIDE la proposition du Président et DÉLÈGUE au bureau Syndicat le pouvoir de délibérer et d'attribuer une délégation nominative au Président pour agir en justice,
- DONNE délégation au Président pour tenter au nom du SiELL les actions en justice, ou défendre le SiELL dans les actions intentées contre lui pour :
 - Chaque niveau d'instance, à savoir première instance, appel et pourvoir en cassation ;
 - Tout contentieux d'ordre administratif, technique, juridique et judiciaire.
- DEMANDE au Président de rendre compte à la plus proche séance du comité Syndical.
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président du SiELL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2021
Reçu en préfecture le 01/10/2021
Affiché le *01/10/2021*
ID : 065-255590911-20210923-DELIB_21_02_04-DE

Délibération N° : 21.02.04

Objet : RÉTROCESSION AU SIELL DE PARCELLES SUPPORTANT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE GÉRÉES PAR LE SIELL

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marcheville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la convention de la convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de pose d'un réseau d'interconnexion en eau potable entre les services des eaux du SOIRON et du SiELL, signée le 5 juillet 2010,
- VU le QUITUS de fin et de conformité des travaux établi entre les services des eaux du SOIRON et du SiELL, signé par les deux parties, dont le SiELL le 23 juin 2017,
- VU la propriété du SiELL de l'infrastructure de surpression établie sur la parcelle 455 B 206, village de Saint-Benoît-en-Woëvre commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel,
- CONSTATANT que la parcelle 455 B 206 est toujours la propriété du SIE du SOIRON,

Le Président propose au comité syndical :

- D'approuver le transfert de propriété de la parcelle 455 B 206 d'une contenance de 975m² du SIE du SOIRON au profit du SiELL,
- De répartir l'ensemble des frais inhérents à ce transfert à part égale entre le cédant, le SIE du SOIRON, et l'acquéreur, le SiELL.

Le Président informe le comité syndical que ce transfert de bien ne donne pas lieu à une indemnité à verser au SIE du SOIRON

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical :

- VALIDE la proposition de transfert de propriété de la parcelle 455 B 206 d'une contenance de 975m² du SIE du SOIRON au profit du SiELL et ce à titre gracieux,

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/10/2021
Reçu en préfecture le 04/10/2021
Affiché le 04/10/2021
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_05-DE

Délibération N° : 21.02.05

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marcheville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouises

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président propose et sollicite l'assemblée pour le recrutement d'une technicienne ou d'un technicien de propreté des locaux administratifs et techniques du SiELL, en raison d'une éventuelle absence prolongée de l'agent actuel qui a en charge cette mission.

Ses objectifs sous la responsabilité de l'exécutif et de la direction seraient de :

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées du bâtiment technique (1 fois par semaine) ;
- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées du bâtiment administratif (1 fois par semaine) ;
- Assurer le réapprovisionnement hebdomadaire des locaux en produits d'hygiène ;
- Maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène

Ce poste relèvera du droit privé compte tenu des statuts de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) du SIELL et sera régi par la convention collective des services d'eau et d'assainissement - 3302.

La rémunération sera celle prévue par les « accords salaires » de la profession et dont la base correspondra à un emploi de groupe I à II, défini par la convention précitée.

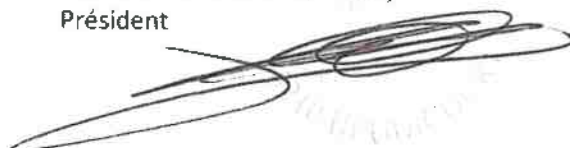
Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- ACCEPTE que le Président procède au recrutement d'un salarié régi par le droit privé,
- AUTORISE le Président à signer tout contrat à durée déterminée d'une durée hebdomadaire maximale de 4 heures, à le renouveler si besoin et à proposer et signer, si nécessaire, un contrat à durée indéterminée lié à ce poste,
- CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021

ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_06-DE

Délibération N° : 21.02.06

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET ACTES CONCERNANT LES TRAVAUX RELATIFS À LA SÉCURISATION DU VAL DE MEUSE – RIVE DROITE

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SiELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméréville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulaises

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Nombre de délégués en exercice : 63 | - Nombres de membres présents : 40 |
| - Nombre de procurations : 0 | - Nombre de suffrages exprimés : 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les propositions d'investissement du budget 2021 validées par la délibération 21.01.05 par le Comité Syndical en date du 13 avril 2021 ;
- VU les rapports et détails des travaux de sécurisation du Val de Meuse rive droite présentés par le Président lors des précédents comités ;

Le Président sollicite la délégation de signature de tout marché de travaux, de prestation, toute convention de passage ou d'indemnisation et tout acte d'achat ou de vente, nécessaires et en lien avec l'opération de sécurisation en eau potable du Val de Meuse rive droite.

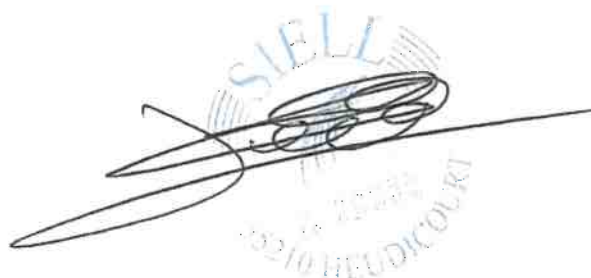
Après avoir ENTENDU le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE le Président à signer tout marché, contrat, acte, convention et document se rapportant aux travaux détaillés ci-dessus,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président

Monsieur Lionel JACQUEMIN



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le 05/10/2021
ID : 055-255500811-20210929-DELIB_21_02_07-DE

Délibération N° : 21.02.07

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET ACTES CONCERNANT LES TRAVAUX RELATIFS À LA SÉCURISATION DU SIELL ENTRE SES UNITÉS DE DISTRIBUTION NORD ET SUD

L'an Deux Mille vingt et un, le 29 septembre.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat – SIELL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 17 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : M. David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Bouquemont, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Buzy-Darmont, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Gussainville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Maizeray, Montsec, Les Monthairons, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Parfondrupt, Pintheville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Tilly-sur-Meuse, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Avillers-Sainte-Croix, Béchamp, Boinville, Braquis, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Eix, Fréméreville-sous-les-Côtes, Harville, Liouville (Apremont la Forêt), Loupmont, Manheulles, Marchéville, Pareid, Ranzières, Riaville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Toulouses

- | | | | |
|------------------------------------|----|----------------------------------|----|
| - Nombre de délégués en exercice : | 63 | - Nombres de membres présents : | 40 |
| - Nombre de procurations : | 0 | - Nombre de suffrages exprimés : | 40 |

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les propositions d'investissement du budget 2021 validées par la délibération 21.01.05 par le Comité Syndical en date du 13 avril 2021,
- VU les rapports et détails des travaux de sécurisation du SIELL entre ses unités de distribution Nord et Sud présentés par le Président lors des précédents comités,

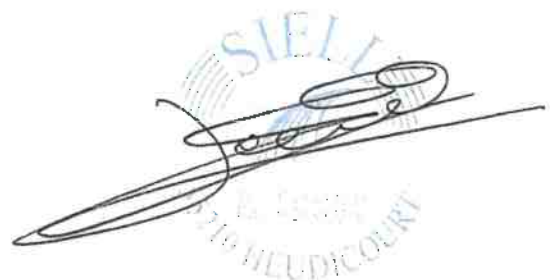
Le Président sollicite la délégation de signature de tout marché de travaux, de prestation, toute convention de passage ou d'indemnisation et tout acte d'achat ou de vente, nécessaires et en lien avec l'opération de sécurisation du SIELL entre ses unités de distribution Nord et Sud.

Après avoir ENTENDU le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante AUTORISE le Président à signer tout marché, contrat, acte, convention et document se rapportant aux travaux détaillés ci-dessus,

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SIELL' at the top and '55210 HEUDICOURT' at the bottom.